Résumé de la séance du conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay
du 9 mai 2023 qui s'est tenue à Saint-Honoré

Aménagement du territoire

- Le règlement numéro 191-2023 de la municipalité de Rivière-Éternité a été jugé conforme aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay et aux dispositions de son document complémentaire.

- Le règlement numéro 328-2023 de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis a été jugé conforme aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay et aux dispositions de son document complémentaire.

- Les règlements numéro 23-404, 23-405 et 23-406 de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean ont été jugés conformes aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay et aux dispositions de son document complémentaire.

- Les règlements numéro 23-386, 23-387, 23-388, 22-379, 22-380, 22-381 et 22-382 de la municipalité de Petit-Saguenay ont été jugés conformes aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay et aux dispositions de son document complémentaire.

- Le règlement numéro 2023-01 de la municipalité de Saint-Ambroise a été jugé conforme aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay et aux dispositions de son document complémentaire.

- Les règlements numéro 400-23, 401-23 et 402-23 de la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget ont été jugés conformes aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay et aux dispositions de son document complémentaire.

- Les règlements numéro 937, 942, 946, 947 et 948 de la Ville de Saint-Honoré ont été jugés conformes aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay et aux dispositions de son document complémentaire.

- Le règlement numéro 2023-424 de la municipalité de Larouche a été jugé conforme aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay et aux dispositions de son document complémentaire.

- Le conseil des maires accepte d'octroyer à Communagir le mandat de consultation du milieu culturel tel que présenté dans l'offre de service pour un total de 8 255,70 $.

- Un soutien financier de 1 000 $ est octroyé à L'AFÉAS pour la production et le lancement du documentaire *Des femmes inspirantes de Saint-Honoré*.

- La MRC du Fjord-du-Saguenay accorde un financement de 1 000 $ à l'organisme culturel l'Art Salé pour le lancement de l'atelier sur la santé mentale basé sur l'oeuvre littéraire jeunesse *Et le ciel appartiendra aux mouettes*.

- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité, la MRC du Fjord-du-Saguenay acceptant le mandat et la responsabilité du projet.

Gestion des matières résiduelles

- Le préfet et la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC du Fjord-du-Saguenay sont autorisés à signer les ententes intermunicipales de services ainsi que les cessions en emphytéose pour les municipalités de Saint-Fulgence, Saint-David-de-Falardeau, Saint-Félix-d'Otis, L'Anse-Saint-Jean et Petit-Saguenay et que pour la Ville de Saint-Honoré, une entente intermunicipale de services et un acte d'usufruit et de cession des droits d'accession qui devront être signés relativement à l'opération des écocentres situés dans ces municipalités.

- L'achat et la livraison des 3 postes d'accueil des écocentres de Saint-Fulgence, Saint-Félix-d'Otis et L'Anse-Saint-Jean est autorisé au montant de 100 623,30 $ avec taxes.

- L'octroi des contrats pour la location de conteneurs, le transport et le traitement des matières du secteur **nord** est conditionnel à la signature des ententes intermunicipales de services et se détaille comme suit :

    - Bois de bonne qualité : 3888061 Canada inc. Centrem
    - Bois de moins bonne qualité : 3888061 Canada inc. Centrem
    - Agrégats : 3888061 Canada inc. Centrem
    - Résidus de construction, de rénovation et de démolition : 3888061 Canada inc. Centrem
    - Métal ferreux et non-ferreux : 3888061 Canada inc. Centrem
    - Résidus verts : 3888061 Canada inc. Centrem
    - Bardeaux d'asphalte : Groupe Coderr

- Déchets : Groupe Coderr

- L'octroi des contrats pour la location de conteneurs, le transport et le traitement des matières du secteur **sud** se détaille comme suit :

  - Bois de bonne qualité : Éric Côté Sable et Gravier inc.
  - Bois de moins bonne qualité : 3888061 Canada inc. Centrem
  - Agrégats : 3888061 Canada inc. Centrem
  - Résidus de construction, de rénovation et de démolition : Services Sanitaire Rodrigue Bonneau inc.
  - Métal ferreux et non-ferreux : 3888061 Canada inc. Centrem
  - Résidus verts : 3888061 Canada inc. Centrem
  - Bardeaux d'asphalte : Services Sanitaire Rodrigue Bonneau inc.
  - Déchets : Services Sanitaire Rodrigue Bonneau Inc.

- Le préfet et la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC du Fjord-du-Saguenay sont autorisés à signer une entente de fourniture de services relative au service d'écocentre avec RSI environnement inc. au montant de 92 000 $ pour une durée de 22 semaines au courant de l'année 2023.

- Le contrat de construction des écocentres du secteur **sud** est octroyé à Éric Côté Sable et Gravier inc. selon les devis techniques ainsi que les plans fournis au montant de 759 530 $ avec taxes, avec le poste 6.

- Le contrat de construction des écocentres du secteur **nord** est octroyé à Excavation R & R inc. selon les devis techniques ainsi que les plans fournis au montant de 525 409,20 $ avec taxes, avec le poste 6, conditionnellement à la signature des ententes intermunicipales de services.

Terres publiques intramunicipales

- La demande de la Municipalité de Saint-Fulgence d'accorder un délai jusqu'au 31 décembre 2024 à la municipalité pour réaliser le projet *Élargissement du chemin au lac Roger* est accordé.

- Le conseil adopte le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel pour 2023-2024 sur les terres publiques intramunicipales de la MRC du Fjord-du-Saguenay. Les municipalités dans lesquelles il y a des travaux doivent avoir adopté une résolution précisant qu'elles sont en accord avec la planification. L'ingénieur forestier de la MRC est mandaté pour autoriser les travaux suite à la réception des prescriptions sylvicoles.

- La recommandation du comité multiressource de la MRC concernant les demandes d'aide financière présentées dans le cadre du fonds de mise en valeur des TPI est acceptée telle que détaillée ci-après :

Organisme	Projet	Décision	Aide acceptée
Corporation d'aménagement intégré des ressources de Bégin	Installation d'un ponceau	Accepté	20 000 $
Développement Falardeau inc.	Sentiers récréatifs, vélo de montagne, randonnée et raquette - Phase III	Accepté	17 568 $
Municipalité de Ferland-et-Boilleau	Amélioration des chemins d'accès au Lac Ha! Ha!	Accepté	25 000 $
Municipalité de Petit-Saguenay	Aménagement d'une nouvelle section sur le sentier de la Savane à Pierrot	Accepté	25 000 $
Municipalité de Saint-Félix-d'Otis	Aménagement de la piste d'hébertisme	Accepté	20 000 $
Municipalité de Saint-Fulgence	Dynamitage et affleurements du socle rocheux, chemin du lac Harvey	Accepté	25 000 $
Société de développement de L'Anse-Saint-Jean Inc.	Caractérisation des corridors multifonctionnels de L'Anse-Saint-Jean	Accepté	25 000 $
Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord (SD)	Ski hors-piste, phase II	Accepté	25 000 $
ZEC Buteux Bas-Saguenay	Réfection et amélioration du chemin principal de Baribeau (section du chemin en TPI)	Accepté	17 300 $
Association des propriétaires du Village Alpin (APVA)	Prolongement des sentiers vélo et pédestres, secteur Ouest	Refusé	- $
Municipalité de Rivière-Éternité	Aménagement sentier et stationnement, petit lac Éternité	Refusé	- $
		Total	**199 868 $**

- Les montants maximum admissibles en remboursement de travaux sylvicoles sur les terres publiques intramunicipales seront ceux établis par le Bureau de mise en Marché des bois pour la forêt privée pour 2023-2024.

- Un montant de 486 382 $ pour la réalisation de travaux sylvicoles sur les terres publiques intramunicipales en 2023-2024 est réparti comme suit :

Organisme	**PADF**	**Fonds vert**	**Crédits sylvicoles**	**Total**
Comité de développement de Larouche	9 983 $	0 $	6 395 $	**16 378 $**
Corporation d'aménagement intégré des ressources de Bégin	5 161 $	0 $	1 089 $	**6 250 $**
Corporation de mise en valeur de la forêt du Bas-Saguenay	102 129 $	60 328 $	176 173 $	**338 629 $**
Développement Falardeau inc.	12 080 $	16 087 $	27 957 $	**56 125 $**
Société ambroisienne de développement économique	2 217 $	0 $	0 $	**2 217 $**
Société de développement de l'Anse-aux-Foins inc.	25 441 $	20 109 $	14 645 $	**60 195 $**
Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord	6 589 $	0 $	0 $	**6 589 $**
Total	**163 600 $**	**96 524 $**	**226 258 $**	**486 382 $**

Territoires non organisés

- Le conseil accorde la dérogation mineure sur la propriété de M. Roger Bourassa située au lac Mirepoix, en regard du Règlement de zonage no. 15-332, Chapitre 7, section II, disposition 7.3 hauteur et dimension des bâtiments, et ainsi accepter que les murs de l'agrandissement du chalet aient une hauteur de 4,88 mètres (16 pieds) au lieu de 3.66 mètres (12 pieds).

- Le conseil accepte de transférer le solde de 54 949 $ provenant du budget d'entretien de l'été 2022 au budget d'entretien de l'été 2023 et de répartir le montant de 197 409 $ disponible pour l'entretien de la route forestière L-200 à l'été 2023 de la façon suivante :

Provenance	**Montants**
Politique d'aide financière TNO 2023	65 809 $
Entente Hydro-Québec	20 151 $
Base Bagotville	15 000 $
GLR inc.	32 500 $
Nemetau Ressources	9 000 $
Solde été 2022	54 949 $
Total	**197 409 $**

- Le montant de 156 763 $ disponible pour l'entretien de la route forestière L-253 - Shipshaw est transféré à l'été 2023 de la façon suivante :

Source	Total	Km 0-33	Km 34-104
Solde été 2022	42 960 $	29 451 $	13 509 $
Transfert hiver 2022-2023	15 000 $	- $	15 000 $
Hydro-Québec 2023	37 423 $	11 875 $	25 548 $
Politique d'aide en TNO 2023	61 380 $	27 782 $	33 598 $
Total	**156 763 $**	**69 107 $**	**87 655 $**

Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie

- Le conseil accepte les projets suivants dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, tel que recommandé par le comité administratif de la MRC :

Municipalité	Organisme	Projet	Coût prévu	Aide recommandée
Bégin	Municipalité de Bégin	Traitement des insectes piqueurs	31 287 $	20 000 $
Petit-Saguenay	Municipalité de Petit-Saguenay	Forêt nourricière de Petit-Saguenay	22 258 $	20 000 $
Saint-Charles-de-Bourget	Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget	Activités éducatives à l'école Saint-Charles	5 000 $	4 500 $
L'Anse-Saint-Jean	Maison des jeunes du Bas-Saguenay	Animation estivale 2023	16 197 $	8 000 $
Saint-David-de-Falardeau	Développement Falardeau	Aménagement d'une salle de rencontre dans l'aréna	19 734 $	17 759 $
Saint-David-de-Falardeau	Municipalité de Saint-David-de-Falardeau	Éclairage du site événementiel	60 804 $	54 724 $
Saint-Honoré	Ville de Saint-Honoré	Amélioration des infrastructures de loisirs	243 555 $	100 000 $
L'Anse-Saint-Jean	Municipalité de L'Anse-Saint-Jean	Phase 1-Quai municipal, inspection et rapport de sécurité	20 914 $	18 000 $
Saint-David-de-Falardeau	Club d'agilité Sag-Lac	Festicanin de Saint-David-de-Falardeau	14 930 $	4 700 $
Ferland-et-Boilleau	Municipalité de Ferland-et-Boilleau	Mois de l'arbre 2023	1 000 $	900 $

Rivière-Éternité	Municipalité de Rivière-Éternité	Analyse de l'état de la Statue de Notre-Dame du Saguenay	17 198 $	7 598 $
Rivière-Éternité	Municipalité de Rivière-Éternité	Réaménagement de la propriété municipale	70 343 $	63 000 $
L'Anse-Saint-Jean	Centre Communautaire la Petite École	Camp de jour et activités thématiques enivrantes pour 2023	53 521 $	5 000 $
Saint-David-de-Falardeau	Club des Fondateurs	Achat d'équipement électronique pour la Place des Fondateurs	16 916 $	15 225 $
Total			**593 657 $**	**339 406 $**

Développement économique

- Le préfet de la MRC du Fjord-du-Saguenay, Monsieur Gérald Savard, est autorisé à signer l'entente de collaboration du Plan national de sécurité civile - Mission activités économiques avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, ainsi que tout addenda à l'entente qui n'en modifie pas la nature ou l'implication financière de la MRC.

- Le conseil accepte de radier la créance de l'entreprise Sparta Industriel Inc. en lien avec le Fonds local d'investissement (FLI) pour un montant de 8 705,41 $, le Fonds local de solidarité (FLS) pour un montant de 9 870,65 $, le programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) pour un montant de 25 818,28 $ et de libérer la caution personnelle.

Divers

- Le conseil confirme son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés et/ou élus, au choix de la municipalité pour une durée maximale de cinq ans, soit pour la durée du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028. La MRC mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer à la suite de l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels.

- Le conseil détermine que les séances du conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay des mois de juin, juillet et septembre 2023 se tiennent aux endroits suivants :

Date	Endroit
⦿ Le mardi 13 juin 2023	Saint-Félix d'Otis
⦿ Le mardi 11 juillet 2023	Saint-Honoré
⦿ Le mercredi 13 septembre 2023	Bégin

Demandes d'appui

- À la suite de l'annonce de l'abolition d'un poste de journaliste permanent à temps complet dans la salle des nouvelles de TVA au Saguenay–Lac-Saint-Jean le 17 février 2023, le conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay reconnaît l'importance de la diffusion de l'information régionale pour le maintien d'un service de qualité.

Marie-Pier Boudreault